

#### FICHE COURSE TYPE RIR

#### 1. REGLES APPLICABLES :

- a) Les RIR, l'avis de course, la présente fiche course
- b) Un quart d'heure avant la course, un briefing aura lieu à la VHF sur le canal de la course, le **77**, pour expliquer le déroulement de la régates.
- c) Si le pavillon Y est hissé sur la Tour du Portalet, le port de la brassière est obligatoire.

#### 2. PROGRAMME DES COURSES ET AFFICHAGE DES GROUPES

La course sera de format « à durée fixe »

Les groupes, inspirés des groupes du CIC, et les pavillons de classe seront affichés une heure avant la mise à disposition, au tableau officiel à la Société Nautique. Des regroupements pourront être effectués.

#### 3. LES PARCOURS

- a) La zone de course est située dans le golfe de Saint-Tropez.
- b) Les Marques de parcours X, Y, Z, seront choisies dans le « cahier des parcours **ind H** ».
- c) Les départs auront lieu depuis la Tour du Portalet
- d) La ligne de départ est décrite dans le « cahier des parcours **ind H** »

**Les Modalités du parcours sont décrites en Annexe**

#### 4. PENALITES ET LITIGES

Les décisions des observateurs sur l'eau et à terre sont sans appel, selon prescription des RIR

Le Comité de Course affichera à la Société Nautique, les numéros des bateaux disqualifiés, départs prématurés (OCS), parcours, incidents et litiges.

##### 4.1 Pénalités

1° Si l'observateur constate un incident, il hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur ROUGE. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident selon la procédure suivante :

- a) S'écarter tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virement de bord et un empannage, ou,
- b) Abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.

2° Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ)

##### 4.2 Gestion des litiges à terre

4.2.1 Les litiges seront traités dans les 30 minutes environ après l'arrivée du dernier concurrent. La présence des concurrents concernés par le litige est obligatoire.

4.2.2 Décisions possibles :

- a. pas de pénalité.
- b. règle enfreinte, disqualification (DSQ) ou % en place.

#### 5. ABANDON

En cas d'abandon, les concurrents doivent prévenir immédiatement un membre de l'organisation sur l'eau

#### 6. SIGNAUX FAIT A TERRE

- a) Le mât de pavillon à terre est situé **sur la terrasse du Club House de la SNST**
- b) En cas de retard à terre, le pavillon APERCU sera envoyé sur **ce** mât de pavillon
- c) Il ne sera pas donné de départ moins d'une **demi-heure**, après l'affalé de ce pavillon.





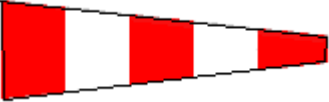

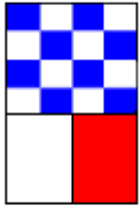



#### 7. CLASSEMENT

Le système de classement utilisé sera le suivant :

7.1 Pour chaque course, le 1<sup>er</sup> recevra 1 point, le 2<sup>ème</sup> 2 points, etc ...

7.2 Les bateaux OCS, DNS DNC DNF et DSQ recevront un nombre de points égal au nombre d'inscrits plus un.

**PRINCIPAUX PAVILLONS POUR APPLICATION DES RIR**

PAVILLON	DESCRIPTION	SIGNIFICATION
	Pavillon de Série ou de groupe de départ	Signal avertissement
	Pavillon Préparatoire « P »	Signal préparatoire « en course »
	Pavillon Rappel Individuel « X »	revenir prendre son départ, sinon OCS
	Pavillon Rappel Général « 1 <sup>er</sup> substitut »	Tout le monde doit revenir pour un nouveau départ
	Pavillon Aperçu « AP »	Départ retardé
	Pavillon « N »	Course annulée
	Pavillon « N sur H »	Course annulée et rentrer au port
	Pavillon « Bleu »	Ligne d'arrivée : Pointage
	Pavillon « C »	Changement de parcours
	Pavillon « Y »	Porter la brassière

D'autres pavillons pourront être utilisés, en particulier le pavillon « S »